

Aux Ateliers de la Scierie Fondamente Vallée de la Sorgues (Sud Aveyron)

Comment monter un atelier arts plastiques d'expression en faveur des populations en difficultés et éloignées ?

*Formation des bénévoles en présentiel ou visioconférence
12/13 février 2021 : horaires 9 h 30/17 h*



Le stage propose aux bénévoles de :

- Donner des éléments pour mettre en place des ateliers d'expression artistiques par des bénévoles et d'y réfléchir
- Connaître les principes fondamentaux de ce type d'ateliers en les différencier d'un atelier d'art thérapie
- S'interroger sur les capacités de chacun(e) à fournir ce type de prestation (Expérience et désirs)
- Répondre aux participants (du futur atelier) sur leurs besoins en fonction de ses propres compétences

Description :

Animé sous forme d'ateliers par Sophie Vigneau art thérapeute et artiste plasticienne : 20 ans d'expérience et de pratique en ateliers d'art thérapie. Il s'agit avant tout de questionner les bénévoles associatifs désirant mettre en place ce type d'atelier à partir de leur pratique artistique et le bien-fondé de leur démarche, sur les compétences nécessaires à un tel projet, et sur la posture indispensable pour que cela se déroule au mieux. La formation s'articule autour de 6 points :

1. Définition des besoins et désirs des stagiaires : pourquoi et pour qui animer un atelier d'expression artistique) ; questionnaire et recherche collaborative et documents supports fournis par la formatrice. Mise en place d'une définition collective de ces ateliers et les différencier de l'art thérapie.
2. Les règles sanitaires à respecter : affichage et application (docs du ministère).
3. Évaluation du besoin, de la demande/indication et du désir de monter un atelier de ce type et/ou d'art thérapie. Existe t-il une différence de posture lorsque l'on est bénévole ?
4. CV des stagiaires : compétences et expériences en avant ou en valeur (trop artiste/trop psy) pour les institutions en fonction du public (exercices avec les participants sous formes d'ateliers)
5. Comment financer un atelier d'expression artistiques et les statuts juridiques adéquats pour ces demandes ? Quel place et responsabilité pour le bénévolat ? Le temps.
6. A qui s'adresse t-on ? Le public (capacité à...) et le consentement de chacun ; la notion de cadre nécessaire au bon déroulement et l'entretien préliminaire à tout atelier (sous forme d'ateliers).

Bilan/évaluation de la formation avec les stagiaires ; vérification de l'acquisition des compétences requises

Bénéficiaires :

Bénévoles d'associations artistique et/ou culturelle désirant soit mettre en œuvre pour la première fois un atelier d'expression artistique, soit acquérir plus de compétences dans ce domaine en ayant déjà des expériences ; praticien d'art bénévole dans une association regroupant différents artistes et qui souhaite apporter une plus-value à l'association (nouvelle activité, prolongement d'activité). Maximum 6 par session

Moyen matériel et humain :

Un bénévole pourra aider à la gestion du lieu pendant la formation (mise en place de la salle, préparation des repas). Matériel et documentation fournit : **atelier participation libre et adhésion Ateliers de la scierie 16 €.**

Evaluation :

Une évaluation des acquis sera effectuée à la fin de la formation, en direct avec chacun des stagiaires pour vérifier que les compétences présentées ont été intégrées. Les stagiaires seront aussi invités à faire un retour à chaud de la formation. 1 mois après la formation, un document sera envoyé au stagiaire pour un retour à froid sur le formation comprenant différents critères, avec la possibilité d'un nouvel échange si certaines questions ont surgies.